



# Complexe DES SEIGNEURIES

*Le centre régional des congrès*



2026

2027

# LOCATION DE SALLE



**SALLE(ABC)BEAURIVAGE, GASPÉ ET  
DES PLAINES**

**CAPACITÉ: 500 THÉÂTRES / 450 BANQUETS  
DIMENSIONS: 66' X 100'**



**SALLE (AB) BEAURIVAGE ET DE GASPÉ  
CAPACITÉ: 365 THÉÂTRES / 300 BANQUETS  
DIMENSIONS: 66' X 72'**



**SALLE (A) BEAURIVAGE  
(B) DE GASPÉ OU (C) DES PLAINES  
CAPACITÉ: 175 THÉÂTRES / 100 BANQUETS  
DIMENSIONS: 66' X 72'**



**HALL DES JARDINS**

**CAPACITÉ: 75 THÉÂTRES / 300 COCKTAIL  
DIMENSIONS: 60' X 22'**

**Pour une soumission**

Veuillez nous écrire au  
[complexe.seigneuries@st-agapit.qc.ca](mailto:complexe.seigneuries@st-agapit.qc.ca)

# LOCATION DE SALLE (INCLUSIONS)



- Ameublement régulier (tables & chaises)
- Montage, démontage & nettoyage de la salle
- Vestiaire
- Haut-Parleurs plafonniers Bose pour musique d'ambiance
- Stationnement
- Wifi 📶
- Rideau noir acoustique autour de la grande salle (ABC)
- L'utilisation du Hall Desjardins (salle ABC uniquement)

**Surveillance sur place:** Veuillez noter que des frais supplémentaires peuvent être appliqués.



# DÉCORATION *(à la carte)*



Complexe  
DES SEIGNEURIES

Nappes courtes ou  
longues 5\$ / unité

Couvre-chaise  
5\$ / unité



Chemin de table  
3\$ / unité



Boucle de chaise  
3\$ / unité



Serviette en tissu  
3\$ / unité



Les couleurs peuvent différer de la réalité, disponible en quantité limitée : rose pâle, or et mauve)

# DÉCORATION *(à la carte)*



- Rideau Blanc Hall et/ou Salle (pour mariage) 100\$
- Rideau noir le long de la cloison 150\$
- Rideau autoportant 25\$ / unité
- Arche de fleurs 175\$
- Centre de table cylindrique 15\$ / unité

## MEUBLIER &

## ESPACE ADDITIONNEL *(à la carte)*

- Lustrin 10\$
- Scène 12x16x24 (ou plus petite) 100\$
- Scène surdimensionnée 150\$
- Table bistro avec nappe spandex 20\$ / unité
- Cuisine des employés 50\$
- Poteau séparateur de foule 50\$ / unité

## SERVICES *(à la carte)*

- Pause-café 3\$ / personne
- Pause-café, jus et eau 4\$ / personne
- Pause-café, jus, eau et biscuits 5\$ / personne
- Pause-café, jus, eau, fruits et viennoiseries 8\$ / personne
- Silex de café 25\$ / silex



# ÉQUIPEMENTS

## AUDIOVISUELS *(à la carte)*



Complexe  
DES SEIGNEURIES

- Projecteur Salle A (branchement HDMI) 150\$
- Projecteur Salle B-C (branchement HDMI) 100\$
- Kit d'éclairages 100\$
- Kit de son 150\$
- Micro sans fil 25\$
- Micro avec fil 10\$
- Ordinateur portable 25\$
- Console de son 50\$
- Caisse de son sur pied 50\$ / unité
- Luminaire de type Colorblast sur les murs 15\$ / unité
- Luminaire de type Colorblast sous les tables 20\$ / unité



Veuillez noter que certains équipements nécessitent des manipulations particulières (kit de son et d'éclairages). Un technicien partenaire du Complexe des seigneuries sera alors requis et des frais supplémentaires s'appliqueront.



# POLITIQUE DE LOCATION



## Acompte et modalités de paiement

La signature de votre contrat confirme votre réservation. Une fois signé, veuillez-nous le faire parvenir par courriel au [complexe.seigneuries@st-agapit.qc.ca](mailto:complexe.seigneuries@st-agapit.qc.ca), ainsi qu'un acompte de 10% de la soumission initiale (ou minimum 100\$). Les frais de location restants devront être payés en totalité 1 semaine avant la date de l'événement.

S'il y a des ajouts au contrat avant ou lors de l'événement, la facture finale sera ajustée en conséquence. Aucun crédit ne sera accordé si, au moment de l'événement, il y a diminution des services prévus au contrat initial

La facture finale vous sera acheminée par la poste après la tenue de l'événement.

## Politique de réservation

Les prix sont effectifs pour l'année 2026 et 2027.

## Politique d'annulation

Toute annulation d'une réservation doit être transmise par courriel au [complexe.seigneuries@st-agapit.qc.ca](mailto:complexe.seigneuries@st-agapit.qc.ca). En cas d'annulation d'un événement de la part du client, ce dernier perd son acompte.

Si l'annulation a lieu 2 semaines avant l'événement, les frais suivants seront exigés :

- Annulation de 7 à 15 jours avant l'événement : des frais de 25% de la soumission originale seront facturés,
- Annulation de 4 à 6 jours avant l'événement : des frais de 50% de la soumission originale seront facturés,
- Annulation de moins de 3 jours avant l'événement : des frais de 100% de la soumission originale seront facturés

# POLITIQUE DE LOCATION



## Conditions de location

Le locataire s'engage :

- À obtenir un permis pour la vente de boissons alcoolisées (s'il y a lieu) et à en remettre une copie à la personne responsable du Complexe des seigneuries avant la tenue de l'évènement
- À payer des frais additionnels de 35\$/h advenant un dépassement des heures de réservation de plus de 15 minutes
- À réaliser le montage et de démontage de la salle à l'intérieur de la période de location.
- À ne pas sous-louer les lieux. À ne pas pénétrer dans les pièces autres que celles louées ou stipulées au présent contrat
- À n'utiliser aucun élément combustible tel que chandelle, colonnes d'étincelles, brûleurs etc.
- À n'utiliser que des appareils électriques pour toute cuisson des mets (ex : plat à fondue)
- À ne pas utiliser de matériel de décoration inflammable
- À ne pas tenir responsable le Complexe des seigneuries en cas de bris ou de vol de matériel, appartenant au locataire
- À respecter la politique de non-usage des confettis, pétales de fleurs naturelles ou de canons pour la neige artificielle lors de la tenue de leurs activités.
- À ne pas perforer, clouer et apposer du ruban adhésif ou des punaises sur les murs et plafonds des lieux de location
- À retirer tout matériel qui n'est pas propriété de la municipalité avant le départ du Complexe des seigneuries. Des frais d'entreposage de 50\$ par jour s'appliqueront si nécessaire.
- À laisser les lieux en bon état. Les frais de nettoyage ou de réparation de la salle, au-delà de l'usure normale, ainsi que les coûts liés à la perte ou à l'endommagement des meubles ou de l'équipement seront facturés au locataire
- À ne laisser aucune nourriture à l'intérieur de la salle. Le Complexe des Seigneuries ne gère aucune vaisselle.
- À confirmer le plan final de la salle et le nombre de personnes 15 jours ouvrables avant l'évènement. Seuls les changements mineurs au plan de salle le jour de l'évènement seront autorisés et facturés au besoin.
- À respecter et à faire respecter l'interdiction de fumer dans les locaux et à 9 mètres du bâtiment à l'extérieur
- À ne pas se brancher directement dans les différents équipements, projecteur (HDMI), micro etc. sans l'accord du responsable du Complexe des seigneuries
- À respecter les consignes sanitaires émises par le gouvernement, en cas de pandémie.

# POLITIQUE DE LOCATION



## Droit de regard

En qualité de gestionnaire, le Complexe des Seigneuries :

- Se réserve le droit d'entrer dans les lieux loués et de faire la surveillance en tout temps.
- Se réserve le droit de résilier ou de modifier le présent contrat en tout temps en cas de forces majeures.
- Se réserve le droit d'annuler tout événement en cas de pandémie (Ex :COVID-19)

## Frais pour Entandem (SOCAN)

En considération des obligations (Gazette officielle) de l'exploitant de salle, le Complexe se doit de percevoir les droits pour l'utilisation de la musique lors des activités. Les frais à payer à Entandem (SOCAN : Société Canadienne des Auteurs Compositeurs et Éditeurs de musique) sont ajoutés aux frais de location et diffèrent dépendamment du nombre de personnes et si pendant l'activité, il y a danse ou non.

Pour les spectacles, les promoteurs doivent remplir le formulaire et le faire parvenir directement à Entandem (SOCAN). Frais pour Entandem [www.entandemlicensing.com](http://www.entandemlicensing.com)

# NOUS JOINDRE

## Alicia Deschênes

Agente en événementiel, communication et développement

[complexe.seigneuries@st-agapit.qc.ca](mailto:complexe.seigneuries@st-agapit.qc.ca)

418-888-4620 poste 302



